

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique (Arrêté préfectoral DCL/BLCI/2021-70)

**De :** charlotte verger <vergercharlotte@yahoo.com>

**Date :** 21/03/2022 15:33

**Pour :** pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Monsieur,

Habitante et élue de Mesnils-sur-Iton, je suis favorable au maintien de Condé-sur-Iton au sein de la commune nouvelle de Mesnils-sur-Iton.

Je ne peux que voir un éventuel retour en arrière, sur l'engagement des communes lors de la fusion originale, préjudiciable pour les deux parties qui s'opposent encore actuellement.

Certes le « bassin de vie » des Condéens, comme des habitants de Gouville d'ailleurs, est principalement Breteuil, mais c'est finalement le cas pour toutes les communes déléguées qui sont frontalières (Manthelon pour Conches ou Buis-sur-Damville vers Nonancourt).

Les raisons premières de la construction de Mesnils-sur-Iton restent d'actualité (école lié à Gouville, poids démographique pour les subventions et les projets, entre autres...) et une défusion entrainerait plus de perte qu'autre chose, des deux côtés.

Alors qu'à l'origine les élus de Condé-sur-Iton avaient largement accepté la fusion, ceux-ci se sont désengagés de la seconde fusion, à l'exception de M Toussaint qui malgré tout sa bienveillance est finalement peu présent. Les relais de communication entre les habitants de Condé et la mairie sont depuis très affaiblis. Les inconvénients de la construction d'une commune nouvelle si grande, telles que le remarquent par écrit les habitants ici, peuvent se retrouver sur d'autres communes délégués, car malheureusement structurellement inhérentes au principe de fusion de plusieurs communes. La loi NOTRe a ses inconvénients et ses atouts.

C'est pourquoi, plutôt que de détruire ce qui s'élabore dans des conditions difficiles, un territoire nouveau, j'espère qu'il sera possible à chacun de renouer les liens avec l'ensemble du territoire de Mesnils-sur-Iton, et qu'il sera donné l'occasion aux habitants de Condé-sur-Iton, en maintenant son territoire dans la commune nouvelle, de reconsidérer cette demande d'autonomie et de renouer le dialogue.

Charlotte VERGER, rue de la Garenne, Damville, 27240 MESNILS-SUR-ITON